

## **Discours de Jean-François Copé**

### **Colloque sur le port du voile intégral, le 17/12/09**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette première table-ronde très intéressante qui reflète tout à fait l'esprit dans lequel nous travaillons sur ce thème depuis le début : **la volonté d'articuler notre attachement à des principes forts et généreux, ceux de la République, ET la prise en compte de ce qui se vit concrètement sur le terrain !**

- Faire des grands débats de philosophie politique, c'est sans doute passionnant mais ce n'est pas ce qu'attendent les Français de leurs responsables politiques.
- Inversement, s'en tenir uniquement à des expériences particulières sans prendre le temps d'y réfléchir et de les mettre en perspective, c'est une impasse.

**L'atout du député, sa valeur ajoutée irremplaçable dans le paysage institutionnel français, c'est de tenir les deux bouts en permanence : le débat politique à Paris ET l'action concrète auprès de nos concitoyens.**

**Dans le débat sur la burqa, cette double perspective est une condition sine qua non pour aboutir à une prise de position solide et cohérente.** Voilà pourquoi nous avons pris le temps de travailler posément sur ce sujet.

Depuis plusieurs années, des remontées du terrain nous arrivaient sur une pratique nouvelle en France : des femmes, volontairement ou sous pression, se masquent complètement le visage en permanence.

Ce phénomène, encore marginal, a tendance à se développer. Les statistiques à ce sujet sont floues. Et variables. Le ministère de l'Intérieur évoque le chiffre de 2 000 femmes. Quoi qu'il

en soit, il provoque une consternation unanime auprès de nos concitoyens et dans le débat public.

Et là, ce n'est pas que le Président du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale qui vous parle, c'est le maire de Meaux, une ville à l'image de la France du 21<sup>ème</sup> siècle, qui connaît aujourd'hui ce phénomène.

Sans céder à l'emballement médiatique ou à la pression de l'émotion, nous avons voulu réfléchir sur ce thème.

Pour être honnête, **nous n'avons pas eu besoin de 6 mois de travail pour comprendre que nous ne voulions pas que cette pratique se développe en France.** D'ailleurs, j'ai assez vite pensé que nous devrions légiférer sur ce sujet. Mais je voulais aller au-delà d'une intuition... **Nous avons eu besoin de six mois parce que, sur un sujet comme celui-là, il faut savoir prendre du recul, dépasser les réactions à chaud.** Evacuer les amalgames, les clichés, les lieux communs.

Nous avons eu besoin de six mois pour auditionner le plus largement possible, experts, juristes, philosophes, membres de la communauté musulmane. Pour nous assurer que les solutions éventuelles n'étaient pas pires que le mal à combattre.

**Ces six mois de réflexion, d'écoute, de dialogue ont été extrêmement précieux. Encore une fois, je remercie ceux qui ont bien voulu participer à notre réflexion, en nous faisant part de leurs convictions. En nous mettant en garde sur certains points.**

**Même si nous n'aboutissons pas toujours aux mêmes conclusions sur tous les points, je peux vous garantir que tout ce qui nous a été dit n'est pas tombé dans l'oreille de sourds !** C'est en s'appuyant sur les différentes auditions que je peux aujourd'hui prendre position avec mesure.

## **I. D'abord, ne nous trompons pas de débat : face à cette pratique, je refuse la stigmatisation comme la banalisation !**

Je suis très au clair sur cette question ; je rejette catégoriquement la stigmatisation de l'islam. **Je suis pour la liberté de conscience et pour la liberté religieuse et je les défends farouchement.**

J'ai été le premier à dire combien j'étais choqué par la dérive du débat qui a accompagné le vote suisse lors du référendum sur les minarets. Une mosquée est un lieu de culte qui doit respecter les règles d'urbanisme locale. Point. Nos concitoyens de confession musulmane ont le droit d'exercer leur culte, comme n'importe quel autre !

C'est dans cette perspective dépassionnée qu'il faut traiter la question des minarets. Pas dans des grands débats où les procès d'intention se multiplient et où la religion musulmane est serait prise pour cible.

**Je veux préciser deux points essentiels pour écarter tout risque de stigmatisation. Et je les rappellerai systématiquement pour éviter des amalgames qui me font horreur !**

- **Pour moi, c'est très clair : ce débat ne porte pas sur la place de l'immigration en France.** 75% des femmes qui portent la burqa ont la nationalité française, beaucoup sont des femmes nées en France et l'immense majorité des immigrés en France ne sont pas plus concernés par la burqa que les Français de naissance.

- **Ce n'est pas davantage une question religieuse.** Tous les spécialistes de l'islam nous l'ont confirmé, à commencer par Mohammed Moussaoui. La burqa n'a jamais été une prescription religieuse : elle est d'ailleurs rejetée dans la plupart des pays musulmans. Et **jusqu'à la Mecque, où le port de la burqa est interdit pendant le pèlerinage, pour des raisons de sécurité !**

Même Monsieur Tariq Ramadan, pourtant très flou sur d'autres sujets essentiels, a été clair sur ce point.

C'est dire combien il serait **absurde de rattacher cette question à un débat sur la laïcité ou la place de l'islam**. Je refuse catégoriquement l'instrumentalisation politique de la religion ! Je rejette toute caricature de l'islam fondée sur les pratiques d'une minorité d'extrémistes.

**A travers les différentes auditions, j'ai bien compris que nos compatriotes de confession musulmane sont les premières victimes d'amalgames qui peuvent se développer au sujet de leur religion. Notamment à cause du port de la burqa.**

Je salue d'ailleurs le travail discret mais efficace de certains d'entre eux qui vont aujourd'hui à la rencontre des femmes portant la burqa afin de leur expliquer qu'elle n'est pas compatible avec la vie en société et qu'elle n'a rien à voir avec la religion qu'ils pratiquent.

Ceci étant dit, je refuse autant **la banalisation que la stigmatisation** ! On ne peut pas traiter ces questions par un arrêté discret ou une simple circulaire !

**Il me faut donc évacuer une première objection, entendue parfois au sujet de la burqa :**  
*« C'est un sujet tellement marginal que les politiques ne devraient pas s'en occuper. Ils ont d'autres chats à fouetter. »*

**Une telle objection mérite plusieurs réponses.**

- **D'abord**, nous avons affaire à un phénomène dynamique. Il était inexistant il y a 10 ans, il touche plusieurs centaines de femmes aujourd'hui. Et surtout dans des endroits précis.

**Ce qui compte, c'est moins le chiffre en valeur absolu que l'augmentation et la concentration dans quelques zones urbaines.** Je sais d'avance que si un jour cette pratique se généralisait dans certains quartiers de nos villes, les mêmes qui nous reprochent aujourd'hui de travailler sur ce sujet nous reprocheraient demain d'avoir trop tardé à agir...

- Enfin et surtout, je veux rappeler que la question n'est pas de savoir combien de femmes portent la burqa. **Ce n'est pas une question de nombre. C'est une question de principe !** Quand bien même, il n'y aurait qu'une femme concernée, la réflexion que nous avons lancée aurait un sens !

Il ne faut pas regarder ce phénomène avec naïveté, comme s'il était purement spontané et qu'un matin, une femme choisissait de porter la burqa comme on choisit de porter une

veste. Cette pratique, liées à des traditions locales dans quelques zones, notamment en Afghanistan, se développe à présent dans plusieurs endroits du monde, sans correspondre à aucun fondement religieux ou traditionnel. En réalité, ce sont des extrémistes qui testent la République en encourageant une pratique qu'ils savent contraire aux principes essentiels de notre pays.

## **II. La réalité, c'est que personne en France ne souhaite raisonnablement que cette pratique s'installe sur notre territoire.**

**Les représentants des musulmans de France ont une position très claire qui rejoint celle de la très grande majorité de nos concitoyens pour qui le port de la burqa n'est pas compatible avec la vie en société, avec les valeurs de la République.**

**Face à ce constat unanime, que devons-nous faire ? Je crois qu'il faut sérier les difficultés.**

**Il y a d'abord des lieux où l'interdiction de la burqa fait consensus :** il est évident que la burqa n'a pas sa place dans les services publics et les bâtiments publics ou dans les lieux privés ouverts au public, comme les commerces.

C'est une question de sécurité évidente. On n'entre pas dans une mairie, une école ou une banque avec un casque de moto, une cagoule ou un masque blanc... Il faut avoir le visage découvert et être reconnaissable.

**Des interdictions sont déjà possibles, mais de portée limitée et de nature différente.** Je veux **donc clarifier et consolider le droit existant.** Même l'exécutif reconnaît aujourd'hui que cela est nécessaire, comme j'ai pu le constater hier lors des auditions des ministres par la mission d'information parlementaire.

**Reste la question d'une interdiction générale sur la voie publique.**

Pour certains, elle serait disproportionnée. D'autres pensent qu'elle risquerait d'être mal comprise. Enfin des juristes mettent en avant des obstacles d'ordre juridique.

J'entends ces remarques. Les juristes sont dans leur rôle et ils ont raison de nous alerter sur les risques divers, notamment ceux d'un recours devant le Conseil Constitutionnel ou la Cour européenne des droits de l'homme.

**Mais, notre rôle, en tant que législateurs, n'est pas de commenter le droit, il est de l'écrire. Et parfois de faire bouger les lignes. Surtout dans des matières où la jurisprudence n'est pas établie. Nous ne pouvons pas nous déterminer uniquement sur la base d'anticipations fragiles au sujet d'éventuelles décisions de justice.**

Je pense que le temps de la décision politique est venu. Nous devons assumer nos responsabilités pour garantir les principes républicains. On ne peut pas laisser les maires seuls en première ligne. Sans outil juridique adapté.

Tous les Etats de droit sont menacés par la même fragilité : les ennemis de la démocratie peuvent instrumentaliser les libertés qu'elle garantit pour les retourner contre la démocratie elle-même ! C'est ce que nous voyons aujourd'hui avec la burqa. Allons-nous sombrer dans l'impuissance ?

Il serait quand même incroyable que l'inaction nous gagne alors même que pas une personne en France ne défend raisonnablement cette pratique !

### **III. Des fondements juridiques solides : la dignité humaine et l'ordre public**

**En tant que législateur, je considère qu'il y a des fondements juridiques solides pour justifier une interdiction.** Je m'appuie d'ailleurs sur la réflexion de plusieurs juristes éminents. Je pense par exemple à Guy Carcassonne, qui s'est excusé de ne pouvoir venir aujourd'hui.

**Pour moi, le respect de la dignité humaine, principe à valeur constitutionnelle, apparaît comme un fondement essentiel !** La burqa s'attaque à la dignité des femmes, elle porte

atteinte à leur identité, les soumet à une discrimination absurde, les coupant de toute vie sociale.

Certains nous objectent que l'on ne peut pas opposer la liberté à la dignité. Et que chacun est libre de s'habiller comme il l'entend.

Les professionnels du lancer de nains avaient une argumentation du même type pour justifier leur activité : tant que des personnes de petite taille sont volontaires pour se faire propulser en hauteur contre une rémunération, au nom de quoi pouvait-on les en empêcher ? Le Conseil d'Etat a tranché, dans un arrêt resté célèbre pour tous les étudiants en droit administratif. **La France considère que le respect de la dignité humaine est un principe fondamental qui mérite d'être défendu par notre droit.**

**D'autant plus qu'aujourd'hui, ce n'est pas la liberté de s'habiller qui est en cause : c'est la dissimulation permanente du visage ! Nous ne parlons pas de la burqa en tant que vêtement mais en tant que masque sur le visage et réclusion pour celle qui la porte !**

**Se dissimuler derrière un masque en permanence dans la rue, est-il vraiment un droit de l'homme ?**

**Outre la question de la dignité, l'interdiction doit aussi se fonder sur l'impératif d'ordre public.** Excusez-moi de rappeler une banalité mais je vous invite à imaginer un instant des quartiers où la moitié de la population serait masquée en permanence et vêtue de la même façon. Ce n'est pas acceptable, notamment alors que nous développons la vidéoprotection dans de nombreuses villes pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je le répète : **se masquer le visage en permanence dans l'espace public, ce n'est pas l'expression d'une liberté individuelle. C'est une négation de soi, une négation de l'autre, une négation de la vie en société.**

Voilà pourquoi je suis favorable à une loi, précédée d'une phase de dialogue et d'explication.

**Je veux préciser que la loi ne parlera même pas de burqa ou de voile intégral. Elle rappellera juste ce qui était jusqu'à présent si évident qu'il n'y avait pas besoin de l'inscrire dans notre droit : la visibilité du visage dans l'espace public est une condition indispensable au « vivre ensemble » et un gage de sécurité.**

On ne doit donc pas se promener le visage masqué dans l'espace public, hors circonstances particulières, liées à une situation climatique, un état de santé, une manifestation culturelle ponctuelle...

Cela aura d'ailleurs le mérite de régler clairement le problème des cagoules qu'utilisent les casseurs dans les manifestations.

Pour ce qui concerne les sanctions, les cas de figure sont différents selon les lieux.

- Pour les services et les bâtiments publics ou les lieux privés recevant du public, pas besoin d'autre sanction que le refus de l'accès aux bâtiments.
- Sur la voie publique, le plus simple est de procéder à des contraventions qui seront évidemment suffisamment dissuasives, tout en restant mesurées.

#### **IV. Une résolution et une phase de dialogue pour expliquer la loi**

Une loi est le meilleur moyen de rappeler l'évidence à ceux qui la rejettent mais elle ne suffira pas.

**J'ai entendu les remarques ceux qui s'inquiètent des incompréhensions possibles, des malaises éventuels... Nous devons donc accompagner la loi d'une résolution parlementaire**, instrument nouveau dont nous disposons depuis la réforme constitutionnelle de 2008.

Cette résolution portera un message fort sur notre attachement aux valeurs républicaines et à l'égalité hommes-femmes.

**Une résolution seule ne suffit pas non plus. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple déclaration d'intention.**

Mais ce texte sera utile pour préciser qu'une phase de dialogue est nécessaire, au plus proche du terrain, pour que cette mesure soit comprise et acceptée pour ce qu'elle est : une loi de libération et pas d'interdiction.

**Comme d'habitude, les élus locaux joueront un rôle essentiel, en première ligne, pour expliquer la loi.** Pour aller à la rencontre de ceux qui auraient besoin d'explication.

En tant que maire, je sais que je pourrais m'appuyer sur les acteurs associatifs qui oeuvrent au quotidien dans nos villes, dans nos cités.

Là encore, je sais pouvoir compter sur les représentants musulmans pour redire sur le terrain ce qu'ils expriment aujourd'hui sereinement : l'islam n'est pas en cause, la liberté religieuse non plus.

**Je voudrais enfin insister sur un autre acteur majeur : notre réseau diplomatique.**

Patrie des Droits de l'Homme, la France porte une responsabilité particulière dans ce débat que connaissent d'autres pays. Notre position est attendue, bien au-delà de nos frontières. Et en particulier par toutes les femmes qui se battent dans le monde pour faire respecter leurs droits et leur dignité. Nous allons beaucoup parler de ce sujet pendant la deuxième table ronde de l'après-midi, animée par Nicole Ameline.

Il va falloir expliquer aux autres pays la voie que nous suivons : la voie de l'équilibre et de la mesure. Gare aux raccourcis ravageurs ! Certains pays à majorité musulmane suivent attentivement nos débats. A nous de bien faire comprendre que cette loi n'enfreint aucune liberté religieuse et qu'elle ne vise aucune religion.

En déplacement au Liban à la fin de la semaine, je m'efforcerai de commencer à faire passer ce message à mes interlocuteurs et aux médias locaux.

## **Conclusion**

Pour être pleinement comprise et acceptée, cette loi sur la burqa doit s'inscrire dans une politique globale en faveur de l'égalité hommes-femmes. C'est un défi majeur pour notre pays. C'est une de mes préoccupations centrales.

Nous ne pouvons pas sans cesse nous féliciter des progrès accomplis pour nous exonérer du travail qu'il reste à faire !

A la veille du Pékin + 15, sommet international très important pour le droit des femmes, alors que l'année 2010 sera consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes dans

notre pays, il est plus que jamais nécessaire de relancer les mesures d'égalité entre les hommes et les femmes.

**Il n'y a pas d'égalité, quand les hommes font peser des contraintes sur les femmes ! Il n'y a pas de fraternité quand chacun manifeste ouvertement dans l'espace public son refus du moindre contact avec son semblable.**

Le « vivre ensemble » des hommes et des femmes dans l'espace public n'est pas une anecdote. C'est un héritage de l'histoire, une marque de notre civilisation et un combat permanent !

Ma conviction est inébranlable : **la France doit être un pays où les femmes et les hommes sont égaux et peuvent vivre ensemble dans l'espace public.**

**Sans murs de tissus ou de briques.**

**Sans frontières dans les rues ou dans les têtes !**

**Mais aussi avec des salaires égaux à poste égal.**

**Avec des responsabilités partagées dans la sphère économique, sociale et politique.**

**Avec un respect inconditionnel de la dignité de chacun.**

C'est le sens de mon combat aujourd'hui. Sur la burqa comme sur le sujet de l'égalité professionnelle.

Merci de votre attention !